

Les parents rendus absents des conseils de classe !

La FCPE nationale a lancé un baromètre* sur les horaires de tenue des conseils de classe dans les établissements scolaires du second degré. 1376 réponses ont été obtenues, réparties comme suit : 63% des réponses concernent le collège, 37% le lycée.

56,2%

des parents délégués qui ont répondu à notre enquête n'ont pas pu assister à l'ensemble des conseils de classe dont ils étaient membres.

Les raisons ?



Explication n°1

Parmi ces représentants qui n'ont pas pu assister à tous les conseils, il s'agissait à 75,5% d'un problème d'horaires.



Les horaires sont incompatibles avec l'organisation familiale à 17%

Explication n°2

Dans 64,1% des cas, il n'y a eu aucune concertation au sein de l'établissement sur la question des horaires de réunion (une concertation n'a eu lieu que dans 5,7% des cas, les autres ne savent pas).

Les horaires sont incompatibles avec l'activité professionnelle à 89%.



83,7%

des parents plébiscitent une tenue des conseils de classe après 18h, 21,6% entre 16h et 18h. Tôt le matin ou à l'heure du déjeuner ne recueillent respectivement que 2,3 et 7% des suffrages.



Le texte officiel

L'article D 111-12 du code de l'éducation prévoit que :
« Les heures de réunion des conseils d'école, des conseils d'administration, des conseils de classe et des conseils de discipline sont fixées de manière à permettre la représentation des parents d'élèves. »